

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs et périscolaire de Landévant

1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024



N° d'habilitation DDCS - Accueil de loisirs (grandes et petites vacances) 0350124CL001223-23-N01

N° d'habilitation DDCS - Périscolaire : 0350124AP002023-E01

Maison de l'enfance : Rue du Verger Er Leur, 56690 Landévant.

SOMMAIRE

Présentation UFCV et préambule	page 2
La structure et la place de l'enfant	page 3
La famille et l'équipe pédagogique	page 4
Les enfants porteurs de handicap	page 6
Les objectifs pédagogiques	page 7
Les activités	page 8
Temps calme et mini-camps	page 9
Stages thématiques et fonctionnement de l'ALSH	page 10
Les repas et goûter	page 11
Le périscolaire	page 12
Les évaluations et conclusion	page 13

PRESENTATION DE L'UFCV

UFCV

animation territoriale

Fondée en 1907, l'UFCV est une association nationale reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet de susciter, promouvoir et développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion.

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, elle privilégie l'amélioration des conditions d'existence pour une société plus solidaire.

Association d'éducation populaire, l'UFCV est agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public. Laïque et pluraliste, elle combat toute forme de sectarisme et d'exclusion.

Le projet éducatif complet est téléchargeable sur notre site portail-animation.ufcv.fr ou consultable à l'accueil.

PREAMBULE

Situé au cœur de la commune de Landévant (56690), au sein de la Maison de l'Enfance, rue du Verger Er Leur, la ville de Landévant a confié, par un contrat de délégation de service public (DSP), la gestion de son service enfance, dont l'Accueil Périscolaire et de Loisirs, à l'UFCV Bretagne pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 août 2024.

L'Accueil Périscolaire et de Loisirs est une structure habilitée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il est donc soumis à la réglementation des accueils collectifs de mineurs, notamment en ce qui concerne l'encadrement, les activités et les sorties.

À ce jour, la structure est agréée par les services de l'état pour fonctionner et accueillir un maximum de 96 enfants âgés de 3 à 11 ans, répartis entre 48 enfants en maternelle et 48 en élémentaire.

Pour répondre aux nombreux besoins des familles, L'AL est ouvert toute l'année du 1^{er} janvier et 31 décembre hormis 1 semaine lors des vacances de Noël ainsi que les jours fériés. En cas de grève, un service minimum est organisé.



LA STRUCTURE

L'accueil de loisirs est composé de plusieurs espaces spacieux équipés de mobiliers adaptés aux équipes qui y travaillent ainsi qu'aux différentes tranches d'âge accueillies :

- Une grande salle d'activité pour les 6/11 ans, aménagée avec des coins permanents permettant d'adapter cette salle au rythme et aux envies de chacun.
- Une salle d'activité pour les 3/5 ans, organisée avec différents espaces.
- Une salle permettant la sieste et les activités calmes.
- Une infirmerie et une cuisine.
- Une salle dédiée aux animateurs pour leur pause et la préparation de leurs activités.
- Un terrain goudronné attenant à la structure ainsi qu'un jardinet.
- La cour de l'école.
- Le bureau de la direction.
- Le bureau de la responsable animation territoriale.

La cuisine de la structure est exclusivement réservée à de petites animations cuisine avec les enfants.

Pour des raisons sanitaires et d'hygiène, et étant dans l'impossibilité de préparer de manière régulière des repas pour l'ensemble des enfants tout en assurant toutes les règles HACCP nécessaires à une cuisine de collectivité, les enfants se rendent à la cantine municipale, située à proximité de structure, où ils consomment les repas fournis par un prestataire extérieur sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres par la commune.



LA PLACE DE L'ENFANT

L'enfant est acteur de ses loisirs. Pour toute l'équipe, dans le respect du rythme de l'enfant et conformément aux valeurs que nous défendons à l'UFCV, nous offrons à chaque enfant fréquentant l'Accueil de Loisirs la possibilité d'exprimer son avis et de choisir parmi toutes les activités proposées par les animateurs celles qu'il souhaite faire. Les enfants ont la possibilité de proposer des activités si les propositions ne les satisfont pas.

LES FAMILLES

Pour répondre à leurs besoins et étant donné l'importance qu'elles occupent dans le service qui leur est offert, l'équipe pédagogique est, dans l'alignement de nos objectifs pédagogiques et dans la mesure du possible, à leur écoute pour satisfaire au mieux leurs attentes.

Pour maintenir le contact et favoriser des liens de proximité, nous organisons des réunions d'information, envoyons des courriels et, en plus des échanges informels individuels, proposons des moments de rencontre afin de communiquer et/ou de répondre à des interrogations collectives.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

En raison du grand nombre d'enfants fréquentant quotidiennement la structure, l'équipe pédagogique et éducative est conséquente. Elle est composée de 8 animateurs et animatrices les mercredis, ainsi que de 30 animateurs, incluant le personnel mis à disposition par la mairie, chargés d'encadrer les 400 enfants pendant la pause méridienne.

L'animateur joue un rôle essentiel auprès des enfants et occupe une place très importante pour assurer une qualité de service optimale et mettre en œuvre le fonctionnement conçu par la direction.

Chaque animateur est recruté avant tout pour son expérience auprès des enfants, ses compétences et son savoir-faire. Dans le cadre de son contrat de travail, nous confions à chaque animateur les missions suivantes :

- Assurer en toutes circonstances la sécurité physique, morale, affective et émotionnelle de chaque enfant dont il a la responsabilité pendant son temps de travail,
- Mettre en œuvre le projet pédagogique,
- Garantir le bon déroulement des différents moments de la vie quotidienne,
- Prévoir, préparer et animer des activités éducatives adaptées aux publics dont il a la charge,
- Communiquer auprès des familles.

L'équipe de direction est à la disposition des animateurs pour les aider, les conseiller et les soutenir.

L'agent d'entretien :

Afin de maintenir en permanence un espace de loisirs sain et propre pour les enfants, une agente d'entretien assure, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, la désinfection des surfaces, le nettoyage et l'entretien des locaux. Elle remonte tout dysfonctionnement ou anomalie qu'elle pourrait remarquer au sein de la structure et assure la gestion des stocks de produits et consommables d'hygiène. L'agente d'entretien fait pleinement partie de l'équipe pédagogique. Son rôle est tout aussi important que celui de l'équipe encadrante.

Le personnel de service :

Dans la continuité de l'offre globale, la commune de Landévant met à disposition de l'UFCV des agents titulaires et/ou contractuels d'animation et de restauration. Bien que les employeurs ne soient pas les mêmes, les attentes sont communes : être au service de la sécurité et du bien-être des enfants.

LA DIRECTION

La cadre locale d'animation territoriale

Au sein de la structure, la cadre locale assure le pilotage des ressources humaines des collaborateurs, met en place des plans d'actions visant à assurer la déclinaison éducative et pédagogique de la délégation de service public (DSP), et veille à la conformité des actions dans le cadre réglementaire, les procédures de gestion interne, ainsi que le suivi budgétaire de la DSP.

Le directeur

Véritable chef d'orchestre du déploiement et de la qualité de l'offre de service, le directeur est le principal garant de l'application du projet éducatif ainsi que de la mise en œuvre du projet pédagogique vis-à-vis de l'association UFCV et de la mairie de Landévant.

Il assure la gestion administrative et financière de la structure, la communication, la représentation, la relation auprès des familles, et tout le volet management de l'ensemble des équipes qui font vivre la structure. Il a également un rôle de formateur auprès des équipes et est chargé du développement partenarial auprès d'acteurs locaux, d'institutionnels, de structures et d'associations pour répondre à des objectifs et aux besoins recensés et/ou émergents.

En parallèle de ses premières missions, le directeur contrôle la mise en place et le suivi des PAI (Protocoles d'Accueil Individualisé) pour les enfants ayant des allergies alimentaires, veille à l'hygiène dans les locaux, et contrôle le respect des protocoles et des réglementations. Il a également la gestion des stocks et des achats du matériel pédagogique.

Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis, de son équipe pédagogique ainsi que du bon fonctionnement du centre.

Le directeur a en sa possession dans son bureau tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de structure et de l'accueil des enfants.

LES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Fort de son engagement en faveur des publics en situation de handicap, L'UCFV met tout en œuvre pour prévenir l'exclusion, le rejet et les discriminations, dans les domaines de l'accès à la scolarisation, à la formation initiale et continue, des soins, de l'insertion professionnelle et de l'emploi, de l'éducation, des rééducations, des loisirs et de la culture. La structure de Landévant est adaptée pour accueillir des enfants à mobilité réduite, la structure de loisirs par conséquent peut accueillir ces enfants.

En fonction du handicap de l'enfant, un accompagnement individualisé est mis en place afin de favoriser son inclusion. L'équipe est donc renforcée pour assurer une prise en charge adaptée à ses besoins, et des formations sont proposées si elle ressent le besoin.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectif général de l'UFV : Apprendre à vivre ensemble

Objectifs opérationnels choisi par la direction :

1. Favoriser la création d'un environnement inclusif et bienveillant, encourageant l'interaction positive entre les enfants.
2. Mettre en place des activités éducatives axées sur le partage, la coopération et la compréhension mutuelle pour renforcer les liens sociaux.
3. Développer des compétences sociales et émotionnelles chez les participants, les aidant à résoudre les conflits de manière constructive et à cultiver le respect des différences.

Moyen mis en place par l'équipe pédagogiques pour atteindre ces objectifs :

- 1.
- 2.
- 3.

Objectif général de l'UFV : Permettre le bien-être de tous

Objectifs opérationnels choisi par la direction :

1. Promouvoir un environnement inclusif et sécurisé et propice au bien-être.
2. Mettre en place des activités et des ressources favorisant le développement de l'enfant.
3. Évaluer régulièrement les besoins individuels et ajuster les activités pour garantir le bien-être de chaque enfants.

Moyen mis en place par l'équipe pédagogiques pour atteindre ces objectifs :

- 1.
- 2.
- 3.

Objectif général de l'UFV : Permettre le bien-être de tous

Objectifs opérationnels choisi par la direction : Favoriser l'autonomie de l'enfant.

1. Encourager le développement de l'autonomie de l'enfant sur le plan physique, émotionnel et social.

2. Mettre en place des activités spécifiques visant à renforcer les compétences et la confiance en soi de l'enfant.
3. Élaborer des stratégies pédagogiques adaptées pour soutenir progressivement l'indépendance de l'enfant dans son environnement.

Moyen mis en place par l'équipe pédagogiques pour atteindre ces objectifs :

- 1.
- 2.
- 3

Ces objectifs découlent du projet éducatif de notre association et répond à une démarche d'éducation populaire. Dans les valeurs de l'UFCV, nous retrouvons les notions du vivre ensemble, de l'autonomie, du partage et de la découverte. Toutes ces orientations permettent de favoriser les échanges, les liens et assurent une dynamique de développement social.

LES ACTIVITES

Sur la base de nos valeurs associatives et de nos objectifs pédagogiques, qui orientent le choix des diverses activités proposées par l'équipe pédagogique aux enfants, celle-ci propose des activités variées à vocation éducative tout en tenant compte, dans la mesure du possible, des envies et préférences des enfants et du collectif pour diversifier ses propositions.

À l'UFCV, nous avons à cœur d'écouter et de prendre en compte les besoins du moment des enfants. C'est pourquoi toutes les activités proposées par l'équipe pédagogique ne sont pas obligatoires. Cependant, les enfants qui ne souhaitent pas y participer doivent respecter le temps d'activité des autres enfants.

Afin d'apporter de la valeur et d'offrir des activités de qualité aux enfants, tout en étant engagée dans une démarche d'amélioration continue, l'ensemble de l'équipe pédagogique se rassemble une fois par semaine, ainsi qu'à différents autres moments de l'année, pour travailler, réfléchir et se questionner sur sa pratique.

Dans le respect de la réglementation à laquelle nous sommes soumis, nous respectons un taux d'encadrement défini par le ministère et les services de l'État qui nous habilite : 1 animateur pour 12 enfants âgés de 6 à 11 ans et 1 animateur pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans.

LE TEMPS CALME

Dans le respect du rythme et des besoins de chacun, des temps calmes et de repos sont organisés après le repas de midi. En dehors de ces moments, les enfants qui le souhaitent peuvent demander à un membre de l'équipe pédagogique de s'écarter du groupe pour se reposer.

Pour les maternelles, à comme à l'école, les enfants de TPS/PS ont un temps de sieste obligatoire, pour les MS, un temps de sieste est proposé, et pour les GS, un temps calme est uniquement proposé. Un membre de l'équipe pédagogique est présent pour l'endormissement, tout au long de la sieste, ainsi que pour le réveil et le rhabillage des enfants.

Pour les enfants ne faisant pas la sieste, une activité calme telle que la lecture, de petits jeux corporels ou d'expression, la musique zen, la relaxation, leur est proposée.

Pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, un temps libre calme et de relaxation obligatoire est organisé dans la salle bleue. Dans la mesure où l'enfant adopte une posture calme et reposante, il aura, sous la surveillance de l'équipe pédagogique, la possibilité de faire ce qu'il veut durant ce temps (jeux de société, lecture, se reposer, faire du dessin...).

LES MINI-CAMPS

Dans la volonté de permettre à tous les enfants de partir en vacances, l'Accueil de Loisirs organise l'été des mini-camps d'une nuit pour les maternelles et des séjours de plusieurs jours pour les enfants âgés de 6 à 8 ans et de 9 à 11 ans.

Ces projets spécifiques permettent d'offrir aux enfants des moments conviviaux et de partage différent de leur quotidien, d'acquérir de nouvelles connaissances, de favoriser une plus grande autonomie et de vivre à leur rythme.

STAGES ET ACTIVITES THEMATIQUES

Sur la base des compétences, des hobbies ou des envies des animateurs ou du réseau d'intervenants, l'AL propose aux enfants tout au long de l'année différents stages, activités thématiques d'initiation et/ou d'approfondissement. Cela permet aux enfants de s'initier et/ou d'approfondir de nouvelles pratiques, comme par exemple, la danse, les arts plastiques, le sport...

FONCTIONNEMENT DE L'ALSH DE LANDEVANT

L'accueil de loisirs de Landévant est ouvert de 7h15 à 19h les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La journée est fractionnée en plusieurs temps :

- (Périscolaire et accueil de loisirs) : le temps d'accueil de 7h15 à 9h30 et de 17h00 à 19h00
- (Accueil de loisirs mercredi et vacances : le temps d'activité, de 9h30 à 17h00.
- Le temps de la « vie quotidienne » repas, temps calme et/ou de repos selon les tranches d'âges et les temps d'hygiènes (toilette, lavage de main...)

Le matin, l'équipe pédagogique accueille les familles et les enfants au comptoir d'accueil pour enregistrer leur arrivée. Ensuite, les enfants, selon leur âge, sont dirigés avec un membre de l'équipe vers une salle qui leur est dédiée en attendant que tous les enfants arrivent et que les activités commencent.

En dehors des mesures gouvernementales prises pour sécuriser les structures d'accueil comme la nôtre (Protocole COVID, plan de sécurisation des structures en cas de risque élevé d'attentat...), les familles sont invitées à entrer dans la structure et à se diriger vers les équipes pédagogiques pour déposer/récupérer les enfants et enregistrer leur heure d'arrivée et/ou de départ.

Les enfants âgés de 3 à 5 ans sont orientés vers la « salle rouge », tandis que les enfants de 6 à 11 ans sont dirigés vers la salle bleue. Selon les activités prévues, les enfants sont répartis dans les différents espaces thématiques de la structure. Chaque pièce de la structure est pensée pour une thématique d'activité particulière (jeux libres et de société, bien-être, sport, expression artistique, etc.) afin que les enfants s'immergent pleinement dans l'activité qui leur est proposée.

Le soir, le temps d'accueil s'organise de la même manière que le matin, sauf que pour récupérer les enfants et fluidifier les départs jusqu'à 19h, les parents doivent contourner le centre et entrer dans la cour extérieure de la structure.

Les mercredis et pendant les périodes de vacances scolaires, l'AL accueille aussi les enfants en demi-journée pour les familles qui le souhaitent. Les horaires pour les amener et/ou récupérer en mi-journée se font entre 11h30 et 12h, et entre 13h30 et 14h.

Les repas

À l'UFCV, nous considérons les temps de repas et de restauration comme des moments d'activités, et faisons de ce moment un temps important, éducatif et privilégié. Pour ces raisons, chaque membre de l'équipe pédagogique mange avec les enfants à leur table pour favoriser les échanges, veiller à ce qu'ils mangent correctement et les encourager à goûter chaque plat qui leur est servi. En réponse à l'un de nos objectifs, les enfants se servent eux-mêmes, et un ou plusieurs d'entre eux sont chargés de débarrasser la table.

LE GOUTER

Tout comme le repas, le goûter est un moment important. Le mercredi ainsi que pendant les vacances, le goûter est préparé par les enfants dans le cadre d'activités cuisine le matin, afin de limiter la consommation de gâteaux industriels. Sur le temps périscolaire, les animateurs achètent le pain dans les boulangeries de la commune, préparent la salle et les tartines quinze minutes avant que les enfants n'arrivent, pour que tout soit prêt à leur arrivée.

À 16h30, l'équipe pédagogique récupère les enfants maternels et élémentaires dans les classes ou dans la cour de récréation selon leur âge. À leur arrivée sur la structure, les enfants déposent leur manteau et leur sac d'école aux porte-manteaux et aux endroits prévus à cet effet avant de passer aux toilettes et de se laver les mains avant de manger.

Une fois les mains lavées, l'équipe pédagogique accompagne les enfants dans leurs salles respectives pour prendre le goûter. Pour les maternels, le goûter est servi aux enfants, tandis que pour les élémentaires, les enfants font la queue pour se servir eux-mêmes sur le buffet avant d'aller s'asseoir pour manger.

Lorsque l'enfant a terminé de goûter, l'équipe pédagogique désigne plusieurs enfants pour débarrasser et nettoyer les espaces utilisés. Cette contribution est importante et a pour objectif d'apprendre aux enfants la vie en collectivité.

PERISCOLAIRE

Dans le respect de la réglementation à laquelle nous sommes soumis, nous respectons un taux d'encadrement défini par le ministère et les services de l'État qui nous habilite : **1 animateur pour 14 enfants de – de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de + de 6 ans.**

L'accueil périscolaire se fait le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire de 7h15 à 8h15 et de 16h à 19h.

A Partir de 8h15, l'AL n'accueille plus les enfants et une petite musique de rangement est alors diffusée pour annoncer et rythmer le rangement. Une fois, les espaces rangés, l'équipe pédagogique prépare, comptent les enfants et les accompagnent dans leurs écoles respectives pour 8h30.

Les enfants scolarisés à l'école public « Encre bleu » et l'école privée Sainte Marie, l'équipe pédagogique accompagne les maternelles jusqu'à leur classe et pour les élémentaires, les élèves sont déposés dans la cour sous la surveillance des enseignants.

Le soir, les enfants de 3 à 5 ans sont pris en charge, à partir de 16h30 dans les classes (pour l'école publique) et à partir de 16h45 sous le préau (pour l'école privée).

Ensuite, ils sont accompagnés jusqu'aux locaux situés rue du Verger ER LEUR et accueillis dans la salle rouge pour les enfants de l'école Encre Bleue et dans la salle bleue pour les enfants de l'école Sainte Marie.

Les enfants de 6 à 7 ans de l'école Encre bleue :

- ✓ Sont accueillis directement par 1 animateur au niveau de la cour du haut

Les enfants de 8 à 11 ans :

- ✓ Sous le préau de la cour située en contrebas
- ✓ Tous les élémentaires sont accueillis au niveau des Algécos et ce jusqu'à 18h, ils descendent au niveau de la salle bleue.

Les enfants de 6 à 11 ans de l'école Sainte Marie :

- ✓ Sont accueillis par 2 animateurs sous le préau de l'école.
- ✓ En amont, 4 animateurs préparent le goûter afin que tout soit prêt au moment où les enfants arrivent au sein de la structure

Les enfants sont séparés au moment du goûter par école car les deux écoles ne finissent pas à la même heure. Cette séparation permet aussi de respecter le rythme de l'enfant et de limiter l'excitation des enfants du au bruit. A 18 h tous les enfants se réunissent dans la salle bleue.

L'ÉVALUATION INTERNE

Étant dans une démarche continue d'amélioration, l'équipe pédagogique se rassemble toutes les semaines pour échanger, débattre, analyser, évaluer leurs pratiques et préparer leurs activités pour les jours et semaines à venir.

Par ailleurs, pour chaque période de vacances, l'équipe pédagogique se réunit pour s'organiser, préparer collectivement la période, créer une cohésion ainsi qu'une dynamique d'équipe, étant donné que de nouveaux animateurs intègrent l'équipe en fonction des effectifs.

L'ÉVALUATION AVEC LA MAIRIE DE LANDEVANT

Étant gestionnaire par délégation du service enfance de la ville de Landévant, tous les mois, le directeur et la responsable d'animation territoriale se concertent pour transmettre à la mairie des évaluations qualitatives et quantitatives, ainsi que pour préparer les réunions de coordination et de travail entre la mairie, l'UFCV et les élus.

CONCLUSION

Projet pédagogique est un outil de référence. Il définit les objectifs pédagogiques que l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs s'engage à mettre en œuvre. Il correspond au fonctionnement de l'AL, en prenant en compte les attentes.

Par la pratique, nous évaluerons la faisabilité du projet et améliorerons ses lacunes.

Le domaine de l'animation n'étant pas figé, ce projet pédagogique est en constante évolution.